

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 216-2016  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2016.RRGR.997

Déposée le: 17.11.2016

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)  
Grabner (La Neuveville, UDC)  
Amstutz (Corgémont, Les Verts)  
Dunning (Biel/Bienne, PS)  
Sauvain (Moutier, PSA)  
Hirschi (Moutier, PSA)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: 393/2017 du 26 avril 2017  
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
Classification: Non classifié



### Le CDN: une institution véritablement bilingue?

Récemment, un jeune couple francophone habitant le Jura bernois a dû recourir aux services du Centre de développement et neuroréhabilitation pédiatrique (CDN) pour son enfant. Cette situation est déjà pour le moins difficile à vivre, il est facile d'imaginer l'inquiétude des parents lorsque vous devez réaliser des examens dans ce centre pour votre enfant.

Il semble dès lors primordial de pouvoir garantir une excellente communication entre les intervenants médicaux d'une part, la famille d'autre part et évidemment l'enfant.

Or, quand bien même le site internet du CDN affirme son bilinguisme sur la page d'accueil, les parents concernés ont été extrêmement déçus – et c'est un euphémisme – de constater que le rapport établi par le centre était en allemand. Ceux-ci ont demandé la version française du rapport, afin de saisir au mieux les difficultés de leur enfant, ce qui semble parfaitement légitime. Quelle ne fut pas leur déception lorsque le CDN leur répondit que pour une version française du rapport, ils devraient payer ce service.

Alors que la même page d'accueil précise encore que « le travail est accompli dans une optique interdisciplinaire [...] les équipes se réunissent pour discuter les résultats [...] », méthodologie que nous saluons, il est étonnant de voir que les principaux concernés, soit les parents et leur enfant, ne puisse bénéficier totalement de cette mise en réseau de compétences, puisque la langue fait obstacle.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Cette institution étant officiellement bilingue, patronnée par la fondation Wildermeth et cofinancée par la SAP, les parents ont-ils le droit de réclamer un rapport en français ?
2. En cas de réponse négative, est-ce que la SAP est disposée à prévoir à l'avenir cette possibilité ?
3. La SAP a-t-elle déjà eu connaissance d'autres cas similaires ?

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Les auteurs de l'interpellation considèrent qu'il est inapproprié que le Centre bilingue de développement et neuroréhabilitation pédiatrique (CDN) fasse payer la traduction en français d'un rapport médical spécialisé sur des résultats d'examens rédigé en allemand.

#### **Question 1**

Les directives cantonales servent à garantir la protection des personnes prises en charge ainsi qu'une qualité appropriée de l'offre. Elles doivent réglementer ce qui est nécessaire, mais le canton de Berne s'efforce d'éviter un excès de réglementations.

Il n'existe aucune prescription cantonale concernant la communication des institutions avec les personnes prises en charge, leurs proches et représentants légaux. Il est en revanche attendu des institutions qu'elles remplissent leur mandat de prestations conformément à leur programme d'exploitation et qu'elles s'engagent à entretenir avec les bénéficiaires de prestations des relations orientées sur la clientèle. Une communication adéquate dans la langue des personnes concernées constitue un élément central dans ce domaine.

Le CDN effectue des examens médicaux dans le secteur ambulatoire sur mandat de services externes tels que les services psychologiques pour enfants et adolescents et les services de pédopsychiatrie. Les examens médicaux sont réalisés dans la langue de la famille, en français ou en allemand. Une fois le diagnostic posé, les résultats médicaux et les étapes suivantes sont présentés et expliqués au cours d'un entretien avec les détenteurs de l'autorité parentale, évidemment dans leur langue (en français ou en allemand).

Le rapport médical spécialisé est ensuite établi à l'intention du service de placement. Il est rédigé généralement dans la langue du spécialiste responsable du CDN afin de garantir une transmission optimale des résultats d'examen entre spécialistes, en recourant à la terminologie médicale spécialisée. Le document s'adresse explicitement à des spécialistes et il n'est en principe pas remis aux détenteurs de l'autorité parentale. Cependant, un bref rapport résumant l'entretien de manière compréhensible pour des profanes peut être établi à la demande de ces

derniers dans la langue de la famille (en français ou en allemand). Si une traduction du rapport spécialisé complet s'avère indispensable dans certains cas, elle doit inévitablement être facturée, dès lors que les services compétents en matière de prise en charge des coûts d'examens médicaux remboursent uniquement les frais d'un rapport médical spécialisé.

Le Conseil-exécutif est d'avis que la démarche du CDN tient suffisamment compte des exigences du bilinguisme.

### **Question 2**

Une réglementation portant sur de très nombreux aspects n'apporte pas de plus-value qualitative significative aux personnes prises en charge dans les institutions. La SAP considère qu'une réglementation trop forte n'est pas utile, les offres et prestations institutionnelles étant orientées sur les besoins des bénéficiaires de prestations, également sur le plan linguistique. En collaboration avec la direction du CDN, la SAP va examiner si et, le cas échéant, comment l'information des parents concernés peut être améliorée. Pour le reste, elle n'estime pas nécessaire d'édicter des prescriptions supplémentaires.

### **Question 3**

La SAP aussi bien que la direction du CDN n'ont pas connaissance d'autres cas similaires. La situation décrite dans l'interpellation semble unique.

Destinataire

- Grand Conseil